SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique un marché public.
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de liaisons cyclables intercommunales

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation a pour objet de confier au(x) prestataire(s) des missions de maîtrise d'œuvre pour la création de liaison cyclables intercommunales entre :
- Saint-Louis et Hesingue ;
- Blotzheim et Saint-Louis ;
- Uffheim et Sierentz.

Il s'agit d'un marché simple comportant 3 lots comprenant les éléments de mission rappelés ci-après, et détaillés dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) valant préprogramme de l'opération.

Ces dispositions sont complétées par le mémoire méthodologique et technique des titulaires fournis à l'appui de leur offre, et par les articles R.2431-1 à R.2431-3 du Code de la Commande Publique.

Les enveloppes financières totales prévisionnelles affectées aux travaux s'élèvent aux montants suivants :
- Lot 1 - Saint-Louis – Hesingue : 375 000 € HT
- Lot 2 - Blotzheim – Saint-Louis : 405 000 € HT
- Lot 3 – Uffheim – Sierentz : 88 000 € HT

Lieu(x) d'exécution :

- Code NUTS : FRF12
- SAINT-LOUIS (68300), HESINGUE (68220), BLOTZHEIM (68730), UFFHEIM (68510) et SIERENTZ (68510).

5. Classifications CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
71300000 - 1	Services d'ingénierie

6. Durée du marché – Délais d'exécution

Pour tous les lots, le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement des travaux. La durée prévisionnelle maximale du marché est de 36 mois.

Les délais maximums de réalisation des différents éléments composant la mission de maîtrise d'œuvre (jusqu'à l'ACT) sont indiqués à l'article 4 de l'AE.

Ils démarrent chacun à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution de l'élément de mission considéré, hormis :

- ACT – Analyse des offres qui démarre à compter de la transmission par le Maître d'ouvrage des offres des entreprises ;
- Les missions DET, OPC et VISA qui démarrent à compter de la notification des marchés de travaux ;
- La mission AOR qui démarre à compter des Opérations Préalables à la réception propre à chaque marché de travaux

7. Conditions de la consultation :

➢ Durée de validité des offres : 4 mois.

➢ Prestation divisée en lots : Oui
- Lot n°1 : Liaison cyclable Saint-Louis – Hesingue
- Lot n°2 : Liaison cyclable Blotzheim – Saint-Louis
- Lot n°3 : Liaison cyclable Uffheim – Sierentz

➢ Les variantes sont exigées : Non

➢ Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
- Possibilité de de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
- Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourra(ont) être conclu(s) ne peut(vent) dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

➢ Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

➢ Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération

➢ Délai global de paiement : 30 jours.

➢ Les prix seront révisables dans les conditions définies au CCAP.

➢ Cautionnement et garanties exigées : Aucune garantie ou cautionnement exigé.

➢ Il n'est pas prévu de versement d'une avance dans le cadre du présent marché.

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
  - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
  - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
  - La description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

10. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Le détail de la notation attribuée au titre du critère "valeur technique", du critère de "prix des prestations" est indiqué dans le règlement de consultation.

Pour connaître les modalités d'obtention du DCE, de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires, ainsi que les voies de recours, se référer au règlement de la consultation.

11. Date limite de réception des offres :

Mardi 19 mars 2024 à 12h00

12. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Lundi 26 février 2024